

UN DOSSIER, MAIS SURTOUT LE CENTRE D'UN VILLAGE : L'ÉGLISE D'ORP-LE-PETIT.

ABANDONNÉE ET FERMÉE DEPUIS 1996, ce bâtiment central et très significatif pour les villageois se dégrade depuis des décennies. Qu'on soit pratiquant ou non, un village c'est aussi « un clocher ».

PACTE a au cours de cette législature régulièrement interpellé la majorité sur les dégradations, et des aménagements ont été réalisés pour empêcher les pigeons d'y nicher et de la dégrader plus encore.

EN 2013 DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES étaient entamées qui avaient révélé des tombes et des fondations du XIII<sup>ème</sup> siècle, les travaux pour transformer l'église en chapelle semblaient se profiler à l'horizon 2014

En 2019 : Pacte 1350 s'était étonné en lisant le budget, de ne plus trouver de trace d'investissement pour cet édifice: «Des travaux de restauration de l'église d'Orp-le-Petit étaient prévus pour 2020 au programme stratégique transversal, mais visiblement, ce n'est pas inscrit au budget, La question est donc de savoir quelles sont les intentions de la majorité: report de projet ou abandon?», à cette époque La majorité disait encore discuter pour décider si oui ou non le projet de restauration serait maintenu. Ces travaux bénéficiait d'un subside de 60% en cas de travaux.

EN 2020, PACTE était satisfait de trouver 300.000€ INSCRITS AU BUDGET pour réaliser le projet longuement débattu et attendu de rénovation, comme le relatait l'Avenir à l'époque : « Le chœur, classé, sera conservé et transformé en chapelle. Il y a aura une structure vitrée devant la nouvelle façade pour clore l'édifice. Les parties non classées seront détruites. «Nous sommes en train de voir avec la cellule Patrimoine de la Région pour la partie subsidiable, car le montant total des travaux, qui sera inscrit au budget 2020, atteint 300 000€. » précisait le bourgmestre Hugues Ghene ; »

DEUX ANS PLUS TARD, et aucun travaux entamés, CE SONT 100.000€ INSCRIT À LA PREMIÈRE MODIFICATION BUDGÉTAIRE DE 2022 qui ont motivé nos questions en séance de conseil ce mardi. Si ce montant est certes important, et si PACTE est heureux que l'église ne disparaisse pas, 100.000€ est un montant bien insuffisant pour réaliser le projet initial, et insuffisant aussi pour la rénover entièrement. La majorité, divisée sur cette décision, nous a présenté leur projet : MAINTENIR L'ÉGLISE « EN L'ÉTAT » : « C'est pour de la maintenance, mais cet argent ne sera pas nécessairement utilisé. Notre majorité a eu de grandes discussions et nous souhaitons conserver l'église telle quelle. Cela coûte moins cher que de la raser. (...) On va regarder ce qu'on peut faire à l'intérieur, pour la maintenir sous forme de chapelle. » (H.Ghene).

PACTE s'est inquiété d'un risque de devoir injecter chaque année des sommes importantes (ceux qui rénovent connaissent l'ampleur de tels travaux), étant donné l'état très délabré du bâtiment, le bourgmestre a tenu à nous assurer que ce ne serait pas le cas parce que « les pilastres en fer sont en bon état. Une opération de maintenance sera nécessaire et non plusieurs. ».

Il est certain que savoir que l'église restera au milieu du village est une bonne chose, il est aussi certain que nous aurions préféré voir le premier projet aboutir, ou une rénovation complète. La maintenir en l'état nous semble un choix en demi-teinte.